

**OBJET : ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS
DE LA PRESIDENTE A M. BOUGUYON YVAN, 3^{ème}
VICE-PRESIDENT.**

La présidente de la CCVUSP ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5211-9 ;

Vu les statuts de la CCVUSP ;

Considérant que la présidente peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux vice-présidents ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers à d'autres membres du bureau ;

Considérant l'absence de la présidente du territoire français du **27 octobre 2022 au 06 novembre 2022** ;

ARRETE N°2022/263

Article 1er : Madame la Présidente de la CCVUSP donne, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de fonctions à **Monsieur BOUGUYON Yvan**, 3^{ème} vice-président, pour assurer l'exécution et le suivi de toutes décisions et signer toutes les pièces relatives aux domaines suivants :

- ✓ Ressources humaines et organisation des services
- ✓ Paie.

Article 2 : Cette délégation comprend notamment :

1) En matière de ressources humaines et d'organisation des services :

- ✓ Les arrêtés du personnel,
- ✓ Les contrats de travail,
- ✓ Les attestations diverses relatives au personnel (certificats de travail, de rémunération,...),
- ✓ Les notes de services et courriers divers,
- ✓ Les ordres de mission,
- ✓ Les demandes de remboursement de frais de déplacement,
- ✓ Tout document relatif aux élections professionnelles du 8 décembre 2022 des instances : CAP, CCP et CST.

2) En matière de paie :

- les bordereaux de paie ;
- les états de charges liés à la paie (URSSAF, CNRACL, RAFP, ATIACL, CNFPT, Centre de Gestion, Gras SAVOIE, ...) ;
- les demandes mensuelles de complément de maintien de salaire auprès de la MUTEX ;

Article 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la collectivité et ampliation sera adressée à :

- Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Barcelonnette,
- Monsieur le trésorier de Barcelonnette.

Fait à Barcelonnette,
Le 24 octobre 2022.

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.

Notifié à M. BOUGUYON Yvan,
le... 26/10/2022.
Signature :

